

Metz, le 8 avril 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

La Responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

AKITA Promotion Immobilière
15 rue des Mairys
57130 JOUY-AUX-ARCHES

OBJET : Projet de création d'un lotissement impasse du ruisseau de la Fontaine sur la commune de Scy-Chazelles - Accord

RÉF. : Dossier N° 57-2021-00409 – Dossier PE – 3220 Zone Inondable - Scy-Chazelles

P.J. : 1

Madame la Gérante,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à la réalisation du :

**Lotissement impasse du ruisseau de la Fontaine
Commune de Scy-Chazelles**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 9 août 2021, complété le 28 septembre 2021, le 13 décembre 2021, le 26 janvier 2022 et le 7 avril 2022
Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2021-00409
Dossier réalisé par : BEPG

Et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 12 août 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Scy-Chazelles où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je prie d'agréer, Madame la Gérante, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe à la responsable de l'unité Police de l'Eau,



Astride Erman

Copie transmise pour information :

- BEPG - Nancy

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)